

DIX RÈGLES DE TRADUCTION

(1650)

Antoine Le Maître, traducteur de Port-Royal, édicte vers 1650 une dizaine de règles de traduction, qui résument les principes appliqués par les traducteurs de Port-Royal. Ces règles ne furent publiées qu'en 1736, mais elles étaient connues à l'époque où vivait Antoine Le Maître. Elles figurent dans l'ouvrage de Nicolas Fontaine, *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, (c1736), Genève, Slatkine Reprints, 1970, p. 176.

Règles de la traduction française.

1. La première chose à quoi il faut prendre garde dans la traduction française, c'est d'être extrêmement fidèle et littéral, c'est-à-dire, d'exprimer en notre langue, tout ce qui est dans le latin, & de le rendre si bien, que si, par exemple, Cicéron avoit parlé en notre langue, il eût parlé de même que nous le faisons parler dans notre traduction.
2. Il faut tâcher de rendre beauté pour beauté, & figure pour figure; d'imiter le style de l'auteur, & d'en approcher le plus près qu'on pourra; varier les figures & les locutions, & enfin rendre notre traduction d'un tableau & une représentation au vif de la pièce que l'on traduit : en sorte que l'on puisse dire que le français est aussi beau que le latin, & citer avec assurance le français au lieu du latin.
3. Il faut distinguer la beauté de notre prose d'avec celle de nos vers. La beauté de nos vers consiste en partie dans les rimes, au lieu que la prose française affecte de n'en avoir point : c'est une règle générale d'éviter les rimes dans la prose. Les vers veulent une certaine mesure, & dans la prose il faut prendre garde de ne finir jamais une période par un vers entier ou par un demi vers, qui consiste en six syllabes s'il est masculin, & en sept s'il est féminin. Il n'y a qu'une seule exception pour la rime, à

savoir, qu'encore que ce soit une règle générale de n'en faire point, néanmoins c'est quelquefois une fauté, lorsqu'il y a antithese entre deux membres, d'y joindre aussi la rime : mais elle ne se sauroit souffrir en notre langue en toute autre occasion qu'en celle là. Quant aux demi vers, on est obligé d'en laisser un à la fin d'une période, lorsqu'on ne peut tourner la phrase autrement, & que, si on l'ôtoit, l'élocution en seroit moins juste & moins naturelle.

4. Il ne faut dans notre traduction, ni faire de longues périodes, ni aussi affecter un stile trop concis. Et comme notre langue est de soi plus longue que le latin, & demande plus de mots pour exprimer tout le sens, il faut tâcher de garder un juste milieu entre l'excessive abondance de paroles qui rendroit le stile languissant, & la brieveté excessive qui le rendroit obscur.
5. Tous les membres d'une période doivent être tellement justes, & si égaux entre eux, qu'ils se répondent, s'il est possible, parfaitement les uns aux autres.
6. Il ne faut rien mettre dans notre traduction dont on ne puisse rendre raison, & que l'on ne puisse dire pourquoi on l'a mis; ce qui est plus difficile qu'on ne pense.
7. On doit prendre garde à ne commencer jamais deux périodes, & encore moins deux membres par une particule, comme *car, mais*, ou autres semblables.
8. Il faut tâcher aussi de ne point mettre de suite des mots qui commencent de la même façon; comme *qu'on confisque, qui querelle*; & bien qu'il y en ait qui ne commencent pas de la même sorte dans l'écriture, comme dans le premier exemple qui est marqué, il suffit qu'ils se prononcent de même pour les rejeter, parce que toute l'harmonie du discours est pour plaître aux oreilles & non aux yeux.
9. Le plus beau membre est celui qui est au dessous ou au dessus de la moitié d'un grand vers héroïque, c'est-à-dire, qui est de cinq ou sept sillabes. Les huit sillabes sont bonnes aussi : mais il faut prendre garde que si la période finit par un mot masculin,

il est bon que le précédent soit un féminin, comme par exemple, *sur la montange de Sinai*. On a mis *montagne* qui est un mot féminin à cause de *Sinai* qui est masculin & qui finit la période. Car on ne considère pas ce petit mot *de*. Au reste il ne faut pas s'assujettir à finir toujours par quelqu'un de ces beaux membres qui ne sont proprement que pour la fin des grandes périodes, parce que le discours en paroîtroit moins naturel par cette affectation perpétuelle.

10. Lorsqu'une période est trop longue & trop embarrassée dans le latin ou dans le grec, il faut, en la traduisant, la couper en plusieurs petits membres : ce qui fait d'une part, qu'au lieu qu'elle auroit été languissante, on la fortifie desorte qu'elle le soutient mieux; & de l'autre qu'on rend clair & intelligible ce qui auroit été rempli d'une obscurité vitieuse.
-